

**COMMUNIQUE DE PRESSE
DEBAT PUBLIC PROLONGEMENT A12
- 10 avril 2006 -**

**Deux expertises complémentaires pour le projet de prolongement
de l'A12**

En raison des demandes ou des critiques formulées lors des premières réunions publiques, la Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement de l'A12, présidée par Gilbert Carrère, a proposé à la Commission nationale du débat public de faire procéder à deux expertises complémentaires.

Lors de la séance du 5 avril 2006, la CNDP a retenu ces propositions et décide de lancer une consultation auprès d'experts indépendants du maître d'ouvrage afin de :

1. Expertiser les hypothèses retenues en matière de trafic à l'horizon 2020 en tenant compte des différents projets routiers prévus dans l'Ouest parisien ainsi que les nouvelles tendances en matière d'approvisionnement logistique,
2. Procéder à l'identification et l'évaluation monétaire des impacts environnementaux directs ou indirects, immédiats ou futurs, des trois grandes familles de tracés proposés (tracés strictement urbains, semi-urbains, affectant un parc naturel, régional) ; en outre, les impacts des projets sur les conditions de vie actuelles ou futures des riverains seront aussi identifiées et évalués en termes monétaires.

**Informations CPDP – 41 Bd Vauban, 78280 Guyancourt – 01 39 30 46 46 –
www.debatpublic-a12.org**

**Informations CNDP – 6 rue du Général Camou, 75 007 Paris – 01 42 19 20 26
www.debatpublic.fr**

**Contact presse : Anne-Laure Chartoire – 01 45 260 260 – 06 21 68 95 18 -
annelaure@etat-desprit.fr**